

Motion du Comité départemental d'action sociale de Seine Maritime du 13 juin 2017.

L'Intersyndicale FO, CGT, Solidaires et CFDT de Seine Maritime au CDAS a pris connaissance de la circulaire du 9 novembre 2016 redéfinissant les missions des assistantes de service social.

Il leur est désormais demandé d'intervenir :

- dans des services connaissant des difficultés,
- dans le cadre de réorganisations ou de restructurations
- dans l'aide au conseil et à la décision des chefs de service.

Il s'agit donc d'un détournement inacceptable des missions des Assistants de service social qui vise à accompagner et faire accepter aux personnels les restructurations, les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail.

Dans l'intérêt des Agents et des Assistants de service social, l'intersyndicale 76 au CDAS exige le retrait pur et simple de cette circulaire et le maintien des missions originelles des Assistantes de Service Social qui est de porter une assistance individuelle et personnelle aux Agents.

Ce retrait paraît d'autant plus nécessaire que, lors de la séance du CDAS du 13 juin 2017, cette circulaire a amené de nombreuses inquiétudes développées dans la déclaration liminaire de l'intersyndicale et n'a obtenu aucune réponse claire et étayée malgré la présence du conseiller technique régional du service social.

De même, l'intersyndicale refuse la dérive vers une mutualisation interministérielle de la gestion des Assistants de service social.

Rouen, le 13 juin 2017